
Don de 548 livres du quatorzième bataillon de la République, lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 548 livres du quatorzième bataillon de la République, lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18145_t1_0197_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

gagner à l'examen, et sa justification en sera plus solennelle.

Le renvoi aux comités de Salut public et de Législation est décrété (39).

Sur la proposition d'un membre [DU BOIS DU BAIS] et d'après une adresse de la société populaire de Caen, département du Calvados, la Convention nationale décrète qu'elle rapporte le décret par lequel il étoit ordonné qu'il seroit élevé sur les ruines du château de Caen une colonne injurieuse aux intentions pures qui n'ont cessé de diriger les citoyens de cette commune et ceux en général du département du Calvados, elle décrète aussi la mention honorable et l'insertion au bulletin des sentimens exprimés par la société populaire de Caen sans l'extrait du procès-verbal de ses séances qui lui est communiqué (40).

15

Le quatorzième bataillon de la République, ci-devant des Piques, officiers, sous-officiers et soldats envoient à la Convention la somme de 548 L, produit de la solde d'un jour, pour le soulagement des veuves et des enfans dont les épouses et les pères ont péri à l'explosion de la poudrière de Grenelle.

La Convention nationale accepte le don, et en ordonne la mention honorable et l'insertion au bulletin (41).

[Le quatorzième bataillon ci-devant premier des Piques à la Convention nationale, Pont-Charon, le 26 vendémiaire an III] (42)

Législateurs,

Quoique placés dans les sombres réduits où les pretres et les nobles allumerent les torches de la guerre civile au nom du dieu qu'ils avilissoient tous les jours en lui prêtant leur fureur et leurs crimes et les tyrans dont votre amour pour la patrie et votre sagesse nous ont délivrés, nous entendons sonner avec enthousiasme par nos frères des différentes armées de la république l'agonie des brigands couronnés : les

(39) *Moniteur*, XXII, 498, indique seulement au comité de Salut public.

(40) P.-V., XLIX, 158. J. Paris, n° 55 mentionne l'adresse et le résumé de Du Bois Du Bais, et indique par ailleurs que « La Convention voulant se tenir aux principes qu'elle a consacrés de ne rapporter un décret qu'après s'en être fait rendre compte par un de ses comités, décide le renvoi de cette proposition à ses comités de Salut public et de Législation » ; *J. Mont.*, n° 31, résumé.

(41) P.-V., XLIX, 147. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(42) C 323, pl. 1380, p. 1. Mention marginale de la réception du don, signé Ducroisi.

laches voyent que leur [illisible] armés ne peuvent rien contre l'énergie des républicains, ils ont recours à l'assassin. Oui, Législateurs, chacun de nous brule du desir d'exterminer le reste impur de la Vendée, pour voler, vanger dans le sang des tyrans les coups sacrilèges qu'ils dirigent contre les représentans du peuple ; Nous avons tous été pénétrés d'indignation en apprenant ces horreurs et quel est donc leur espoir à ces laches assassins ; ils osent attenter à la représentation nationale du peuple français, ne savent-ils que des millions de bayonnettes sont hérissés pour laver dans leur sang l'attentat qu'ils oseront méditer de faire à la souveraineté du peuple français nous avons juré d'être libres, qu'ils apprennent que les sermens des sans-culottes sont terribles envers les scélérats qui voudroient faire renaître le despotisme. Robespierre fût assez lâche de vouloir trahir sa patrie, il a subi le sort du son crime, hé bien, périssent également tous ceux qui comme lui voudroient attenté à notre souveraineté, vous avez démasqué les traîtres sous toutes les formes qu'ils avoient prises, nous vous invitons fidèles soutiens de nos droits de rester à votre poste. Vous nous avez délivrés des tyrans des pretres et des nobles, continuez votre surveillance, détruisez le despotisme telle forme qu'il puisse prendre, pour nous notre mot de ralliement sera toujours la Convention.

Nous désirons, Législateurs contribuer au soulagement des veuves et des enfans dont les époux et pères ont perdu la vie à l'explosion qui eut lieu à la poudrière de Grenelle, nous consacrons la somme de cinq cents quarante huit livres produit d'une journée de solde pour subvenir à leurs besoins.

Nous sommes Législateurs avec les sentimens de véritables républicains, les officiers, sous-officiers et soldats dudit bataillon.

NOHANLT, commandant temporaire
du bataillon, ALLAIN, quartier maitre
provisoire, VERGERON, lieutenant,
NÉGUIA, sous-lieutenant, THABORET,
CHIBLEY, capitaines et 73 autres signatures.

16

Les administrateurs du district de Lons-le-Saunier, département du Jura, écrivent à la Convention que la vertu triomphe, que le crime est dans les fers, que les représentans du peuple, Foucher (du Cher), Besson, Sevestre et Pelletier, ont partout trouvé la stupeur et la désolation et ont laissé partout la joie et le bonheur ; que le premier cri des victimes de la scélératesse rendues à la liberté, a été *Vive la Convention* ! N'ajoutez aucune foi, disent ces administrateurs, à ces cris, que l'aristocratie et le modérantisme lèvent la tête, il n'en est rien, ce sont les aboiemens de l'intrigue qui voudroit ramener le meurtre et la proscription ; les égorgeurs de Nantes, Marseille, Lyon, ne cessent de crier que le